

Procès-verbal de la séance du CCAS du 23 mars 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE 23 MARS A DIX-NEUF HEURES,

Date de la convocation du C. C. A. S. : 15 mars 2023

Date et heure du C.C.A.S. : 23 MARS 2023 à 19h

Lieu du C.C.A.S. : Mairie

Présidente de séance : Mme Marie-Laure EVAIN

Nombre de membres du conseil d'administration en exercice : 9

Nombre de membres du conseil d'administration présents : 6

Nombre de membres du conseil d'administration représentés : 2

Nombre de membres du conseil d'administration absents : 3

Nombre de votants : 8

PRÉSENTS : Mme Marie-Laure EVAIN, M. Eric MARTIAL, Mmes Hélène PINSON, Dominique CHARGÉ, Aline DURAND, Nathalie ATHIMON

ABSENT EXCUSÉ : M. Emmanuel TERRIEN

REPRÉSENTÉS : Lionel PERRIGUEY donne pouvoir à Hélène PINSON
Pierre-Alain ORIOT donne pouvoir à Marie-Laure EVAIN

1) Approbation du procès-verbal du C.C.A.S. du 12/01/2023

Le procès-verbal du CCAS du 12 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

2) Suivi des dossiers en cours :

- ✓ Exposé du dossier de M. LP à l'assemblée :
Monsieur a fait une demande d'aide alimentaire cependant après étude du dossier et du budget de la famille, un refus a été décidé.
- ✓ Exposé du dossier de Mme G.L à l'assemblée :
Mme G.L n'est pas revenue depuis le début de sa formation soit janvier-pas demande d'aide sur l'accueil périscolaire.
- ✓ Exposé accueil familles ukrainiennes :

Marie-Laure EVAIN informe que le CCAS a accueilli deux couples ukrainiens résidant sur la commune depuis janvier 2023. Ils sont accompagnés par une assistante sociale de l'association Saint Benoît Labre.

Depuis leur arrivée, un des couples a fait la demande et bénéficie aujourd'hui de la tarification solidaire (l'autre couple avait fait la démarche au préalable d'arriver sur Mauves). Il est également en attente d'un colis pour la naissance de leur enfant via l'association « la Fabrick » demandé par le CCAS.

L'autre couple n'a pas fait de demande excepté pour bénéficier d'internet. Marie-Laure EVAIN va se renseigner sur une clé 4G.

Elle leur a également proposé un ordinateur à disposition en mairie sur les créneaux d'ouverture de celle-ci, avec connexion internet mais ont refusé, privilège d'être autonome.

Procès-verbal de la séance du CCAS du 23 mars 2023

✓ **Repas/colis des aînés :**

Date repas : vendredi 26 mai.

Diffusion du choix de la composition des colis et validé par le Conseil d'Administration.

Date fixée au 6 avril matin pour la mise sous pli et affranchissement du courrier d'invitation par plusieurs membres du CA.

Point sur les présents pour la distribution des colis le mercredi 7 juin à la résidence du Verger et en mairie le vendredi 16 juin.

3) Compte administratif 2022

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31 relatifs à la désignation d'un président autre que le président de l'organe délibérant pour présider au vote du compte administratif,

La vice-présidente, Mme Marie-Laure EVAIN, expose au conseil d'administration du CCAS, les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2022 du CCAS annexé à la présente délibération et dont les montants par section sont arrêtés comme suit :

SECTION de :	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	+ 8 472,09 €	+ 500,00 €
Dépenses	+ 6 083,50 €	0,00 €
Résultat de l'exercice 2022 (a)	+ 2 388,59 €	+ 500,00 €
Résultat reporté de 2021 (b)	+ 4 882,91 €	+ 5 447,56 €
Résultat de clôture à fin 2022 (c)= (a)+(b)	+ 7 271,50 €	+ 5 947,56 €

4) Compte de gestion 2022

Madame la Vice-Présidente présente au conseil d'administration le compte de gestion 2022 du CCAS réalisé par le Trésorier principal en poste à Saint-Herblain.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

VU le compte administratif 2022 du CCAS adopté par la délibération du 23 mars 2023 n° 2023-02-01,

VU le compte de gestion 2022 du CCAS dressé par le Trésorier principal et transmis via la plate -forme électronique de la DGFIP le 16 janvier 2023,

Procès-verbal de la séance du CCAS du 23 mars 2023

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion relatif à l'exercice 2022 du CCAS,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion du CCAS pour l'exercice 2022 dressé par le Trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

5) Questions diverses

- ✓ **Rencontre des chauffeurs solidaires:** l'assemblée fait le choix de faire une réunion par an. **Dominique CHARGÉ a assisté à l'Assemblée Générale de l'UDAMS :** proposition de l'association d'une formation sur la rédaction d'un constat et pour l'accompagnement des personnes handicapées pour les chauffeurs.
- ✓ **Mutuelle Complémentaire Santé :** la réunion publique a eu lieu le 21 mars 2023. Retour sur la réunion : positif malgré un public peu nombreux. Environ 15 personnes. Les 2 mutuelles présentes, MCRN et Harmonie étaient satisfaites de cette réunion. Le représentant d'ACTIOM s'est excusé mais ne pouvait être présent. Marie-Laure EVAIN informe qu'une information sera diffusée dans le prochain LDDM sur les permanences à venir.
- ✓ **Logements sociaux-Clos de la Marchandière :**
Rappel sur la date de la porte-ouverte du 29 mars.
- ✓ **Retour sur la réunion intergénérationnelle :** menée par Cathy Pean de la bibliothèque. Différentes animations vont être mises en place-communication prévue dans le magazine municipal le LDDM en mai.
- ✓ **Semaine bleue :**
Marie-Laure EVAIN propose de mettre en place des tests auditifs et visuels en partenariat avec la Mutuelle HARMONIE et MCRN, ainsi qu'une session premier secours sur 1 ou ½ journée. Pas d'unanimité sur le projet tests auditifs et visuels.
Propositions suggérées à la prochaine commission solidarités.


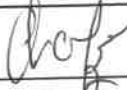


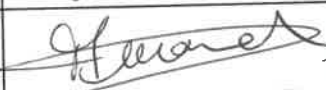

Prochaine réunion : jeudi 11 mai 2023

Procès-verbal de la séance du CCAS du 23 mars 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h.

Fait à Mauves-sur-Loire, le 23 MARS 2023

Le secrétaire de séance, Hélène PINSON

NOM	PRENOM	FONCTION	EMARGEMENT
TERRIEN	Emmanuel	Maire, président du C.C.A.S	Absent excusé
EVAIN	Marie-Laure	2 ^{ème} maire adjointe, vice-présidente du CCAS	
CHARGÉ	Dominique	Conseillère municipale	
MARTIAL	Eric	Conseiller municipal	
PINSON	Hélène	Conseillère municipale	
DURAND	Aline	Représentante des associations de retraités	
ATHIMON	Nathalie	Représentante de la MSA	
PERRIGUEY	Lionel	Représentant des personnes handicapées	Donne pouvoir à PINSON Hélène
ORIoT	Pierre-Alain	Représentant de l'U.D.A.F.	Donne pouvoir à EVAIN Marie-Laure